



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), en vigueur en 2016 pour son 2^e exercice financier, a été déposé à l'hôtel de ville de la Municipalité le 8 septembre 2015 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières, à savoir du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi, au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être déposée avant le 1^{er} mai 2016 (au plus tard le 30 avril 2016);
2. être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6
3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 16^e jour d'octobre 2015.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière